



Montréal, le 5 février 2026

Transmission électronique

Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Boulet

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

200, chemin Sainte-Foy, 6e étage

Québec (Québec) G1R 5S1

ministre@economie.gouv.qc.ca

Monsieur Éric Girard

Ministre des Finances

Édifice Honoré-Mercier

875, rue Saint-Joseph Est, 3e étage

Québec (Québec) G1K 8K5

ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : GSR/GNR – Socialisation massive des coûts et mesures urgentes pour protéger la compétitivité du tissu industriel d'ici 2030

Messieurs les Ministres,

L'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) regroupe les principaux consommateurs industriels de gaz au Québec. L'ACIG a toujours soutenu le gouvernement dans sa politique de réduction des émissions. Le secteur industriel est déjà engagé dans une trajectoire de décarbonation et, pour une large part, s'est donné des cibles ambitieuses allant jusqu'à la carboneutralité. Or, l'application actuelle du cadre d'intégration du gaz de source renouvelable (GSR) entraîne des effets économiques majeurs et indésirables. Elle alimente l'accumulation de volumes excédentaires, la constitution d'inventaires invendus et, surtout, une socialisation croissante des coûts sur l'ensemble des clients. Le secteur industriel en assume à lui seul plus de 50%, sans bénéfice environnemental proportionné.

Le règlement oblige les distributeurs de gaz naturel à intégrer du gaz de source renouvelable dans le réseau de façon progressive. La quantité intégrée est passée de 1% en 2020 à 5 % en 2025, et la trajectoire prévoit 7% en 2028 puis 10% en 2030. Le coût du gaz de source renouvelable demeure nettement supérieur à celui du gaz naturel et il est répercuté sur l'ensemble des consommateurs, y

compris ceux qui ne font pas le choix d'en acheter.

Selon nos estimations, qui concordent avec celles des distributeurs gaziers au Québec, le tissu industriel devra absorber d'ici 2030 un surcoût de facture de plus d'un milliard de dollars, entre 1,2 et 1,3 milliard, sans réduction d'émissions équivalente. Ce choc, concentré sur une courte période et dans un contexte de concurrence internationale, fragilise l'investissement et l'emploi. Il a aussi un effet paradoxal sur la décarbonation. En alourdissant les factures d'énergie, la socialisation réduit la capacité financière des entreprises à déployer rapidement les mesures les plus efficaces. Le problème est structurel, l'obligation réglementaire croît plus vite que la demande réelle et plus vite que la capacité du marché à valoriser le gaz de source renouvelable à un prix soutenable. Sans ajustements, la filière risque de devenir un transfert durable de coûts plutôt qu'un levier crédible de réduction des émissions pour l'industrie québécoise.

Dans ce contexte, l'ACIG sollicite une intervention rapide du gouvernement afin de réaligner le cadre réglementaire sur une logique de demande réelle, d'efficacité climatique et de compétitivité économique.

Recommandations :

- **Exclure le secteur industriel de l'obligation d'intégration du GSR faite aux distributeurs** et ajuster la trajectoire. L'industrie a ses propres objectifs de décarbonation, généralement plus ambitieux que ceux des distributeurs, et doit rester libre de retenir les solutions les plus pertinentes pour atteindre ses cibles. Nous demandons aussi de suspendre le règlement le temps de trouver des solutions pour ajuster le marché. À défaut de suspendre le règlement, nous demandons de limiter, pour l'ensemble des secteurs, l'atteinte du seuil de 7% à l'horizon 2030 et de reporter la cible de 10% à 2035, voire au-delà, selon l'évolution du marché, et ce pour s'aligner avec le report de l'objectif de réduction des émissions de GES de 37.5% à 2035.
- **Accorder une flexibilité immédiate pour résorber les inventaires et limiter la socialisation :** permettre des mécanismes opérationnels, dont la possibilité pour les distributeurs de vendre leurs volumes excédentaires sur d'autres marchés que celui du Québec et ce pour éviter l'accumulation de volumes invendus et la conversion automatique de ces volumes en coûts socialisés sur les factures.
- **Mettre en place, en urgence et en parallèle de la suspension du règlement, un comité interministériel** chargé d'identifier et de recommander des options concrètes pour faciliter l'intégration du GSR tout en maintenant la compétitivité de nos industries. Constitué et mandaté durant la période de suspension du règlement, ce comité devrait s'appuyer sur une concertation structurée avec les principaux acteurs concernés, dont le secteur industriel, et être appelé à proposer des mécanismes de mise en marché ainsi que les ajustements requis au cadre



réglementaire. L'objectif est d'établir rapidement une trajectoire réaliste, arrimée à la demande, et limitant la socialisation des coûts.

L'ACIG est disponible pour rencontrer rapidement vos équipes afin de partager nos hypothèses, nos estimations et des options de mise en œuvre pragmatiques. Nous sommes également disposés à participer à toute démarche coordonnée impliquant les parties prenantes concernées.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

Nazim Sebaa

Président

Association des consommateurs industriels de gaz

CC Dominique Deschênes, sous-ministre adjointe à l'énergie
dominique.deschenes@economie.gouv.qc.ca